



Manuel pour la réalisation de guides locaux de la seconde vie des produits

Comment réaliser un guide du réemploi et de la réparation ?

Juin 2012

Remerciements

Nous remercions vivement tous les personnes qui ont collaboré à l'échelle locale et nationale pour nous apporter des informations et témoignages précieux pour la réalisation de ce manuel.

Un remerciement particulier au groupe local des Amis de la Terre Paris sans qui la réalisation de ce guide n'aurait pu être possible, et notamment à Claude Bascompte, Annelaure Wittmann et Michel pour la relecture de ce manuel.

Nous tenons aussi à remercier toutes les personnes qui nous ont aidées à réaliser ce manuel grâce à leur témoignage : Stéphanie Mabileau et Christine Poixblanc d'Emmaüs France, Nathalie Mayoux du Réseau des Ressourceries, Véronique Barbarin de la Communauté d'agglomération Val-de-Bievre, Clotilde Fortin du Conseil général du Morbihan.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Sommaire

Remerciements	2
Sommaire	3
Résumé	4
Abstract.....	4
INTRODUCTION	5
1. À qui est destiné ce manuel ?	5
2. Qu'est-ce qu'un guide local du réemploi et de la réparation ?	5
3. Pourquoi réaliser un guide local du réemploi et de la réparation ?	5
a. Un constat : augmentation du poids de nos déchets	5
b. Un cadre législatif : priorité à la prévention	6
c. Un objectif : prolonger la durée de vie des produits	7
I. Les étapes préalables à la réalisation d'un guide	8
1. Identifier et comprendre les missions des acteurs qui ont pour missions de participer à la promotion du réemploi et de la réparation	8
a. L'agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	8
b. Les collectivités chargées de la gestion des déchets	9
c. Les éco-organismes	10
d. Les chambres consulaires	10
2. Identifier et comprendre les missions des acteurs dont l'activité est le réemploi et la réparation ..	10
a. Les acteurs du secteur privé	10
b. Les réseaux de l'économie sociale et solidaire	11
3. Rencontrer les acteurs locaux et développer des partenariats	12
4. Évaluation des moyens humains et financiers	12
5. Informations pratiques	13
II. Élaborer son guide : les étapes de la réalisation d'un guide local du réemploi et de la réparation ..	13
1. Définir la cible et le périmètre du guide	13
a. Les citoyens du territoire	13
b. L'échelle géographique	13
c. Le choix des activités	14
d. Des produits à privilégier	14
e. Choisir le support du guide	16
2. Répertorier les adresses	16
a. Comment répertorier les adresses par activité et par type de biens	16
b. Où trouver les structures et adresses ?	18
c. Confirmation des adresses et rencontre des acteurs	21
3. Mettre en ligne les adresses collectées	21
a. Quelles informations collecter ?	21
b. Constitution de votre fichier d'adresse et sa mise en ligne	22
III. Diffuser, communiquer et faire vivre le guide	23
1. Faire connaître le guide	23
a. Valoriser la visibilité du guide	23
b. Créer, participer aux événements locaux	23
2. Mettre à jour, actualiser l'annuaire	24
3. Suivi, évaluation, retour d'expérience	24
Annexes : Exemples de guide du réemploi et de la réparation	25
1. Cartographie des guides du réemploi et de la réparation	25
2. Le guide du réemploi et de la réparation sur le site www.produitspouirlavie.org	26
Partie 1 : Définition et conseils pratiques autour du réemploi et de la réparation	26
Partie 2 : Annuaire du réemploi et de la réparation	28
Bibliographie	30

Résumé

L'orientation des comportements de consommation vers les activités de réemploi et de réparation est une nécessité pour allonger la durée de vie des produits et ainsi réduire le flux des déchets. Dans la lignée des études produites par l'ADEME dont la plus récente *Actualisation du panorama de l'offre de réparation en France*, ce guide donne des clés pour accroître la visibilité du secteur du réemploi et de la réparation.

Ce manuel s'adresse à toute structure qui souhaite réaliser un guide local de la seconde vie des produits et notamment aux collectivités et associations. Ce guide méthodologique propose des conseils et des outils basés notamment sur l'expérience des Amis de la Terre pour répertorier, en priorité, les adresses des acteurs du réemploi et de la réparation et faciliter la réalisation de guides locaux.

Les guides locaux du réemploi et de la réparation aident le public à identifier l'offre près de chez lui en répertoriant les adresses pour faire réparer, louer, emprunter, acheter et vendre d'occasion, donner, échanger ou s'informer. De plus, ils proposent des conseils pratiques pour passer des bonnes intentions à l'action.

Abstract

To extend life product and reduce waste, there is an urgent need to encourage new consumption patterns. This methodological guide builds on recent ADEME publications including the "Review of the repair sector in France". It is a tool to increase the visibility of reuse and repair sector.

This methodological handbook is targets in priority those that want to make a local guide on reuse and repair. The handbook provides advice based in particular on Friends of the Earth's experience and tools on how to identify the addresses of the actors involved in repair and reuse.

Local guides on reuse and repair help identifying repairers, second hand shops, etc in the neighborhood by providing lists addresses to rent, borrow, repair, share, buy second hand, resell, donate, share experiences... In addition, they offer practical advice to turn good intentions into actions.

INTRODUCTION

1. À qui est destiné ce manuel ?

Ce manuel s'adresse aux structures, notamment les collectivités et associations, qui souhaitent développer un guide local de la seconde vie des produits à destination des particuliers sur leur territoire.

De l'impulsion du projet à sa réalisation concrète, cette méthodologie a pour ambition d'apporter des conseils à chaque étape de l'élaboration du guide local du réemploi et de la réparation.

L'objet de ce manuel est de faciliter la réalisation d'un guide local du réemploi et de la réparation en mettant en commun les moyens de sensibilisation aux gestes du réemploi et de la réparation et en proposant des techniques pour répertorier les adresses. Un exemple d'annuaire en ligne est également développé.

2. Qu'est-ce qu'un guide local de la seconde vie des produits?

Un guide de la seconde vie des produits comprend à la fois des conseils pratiques pour allonger la durée de vie et aussi un annuaire qui répertorie les adresses des acteurs du réemploi et de la réparation. Son objectif est de faire connaître les gestes et les structures du réemploi et de la réparation à l'échelle d'un territoire.

Le réemploi est « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus »¹. Le réemploi est donc une des activités qui permet de prolonger la durée de vie des produits, tout comme la réutilisation, la réparation ou l'éco-conception. Il englobe aussi bien l'achat ou la vente d'occasion, la récupération, la location, l'échange ou le don. Si le réemploi est souvent perçu comme une occasion de donner une seconde vie aux objets, il est aussi un art de vivre qui consiste à acheter mieux en fonction de nos besoins, à prendre soin de nos biens et à privilégier les alternatives visant à réduire nos déchets.

La réparation permet également de retarder la mise au rebut d'un objet. Si en raison de la complexification des biens, le recours à la réparation est parfois contraint à cause de la difficulté et du coût de la réparation. Le secteur de la réparation connaît également des difficultés car les consommateurs n'ont plus le réflexe de faire réparer leurs objets. Un guide du réemploi et de la réparation doit permettre de rendre plus visibles les professionnels de la réparation et en particulier les réparateurs indépendants. Mieux informé et conseillé, le consommateur pourra plus librement recourir à la réparation plutôt que de racheter un bien neuf.

3. Pourquoi réaliser un guide local de la seconde vie des produits ?

a. Un constat : augmentation du poids de nos déchets

Un français jette en moyenne 390 kg d'ordures ménagères par an, à cela s'ajoute les 200 kg déposés chaque année en déchèterie².

Notre société de consommation est fondée sur un renouvellement rapide des produits. Cette course à l'innovation entraîne un renouvellement fréquent des biens et un accroissement des déchets : vite achetés, nos biens sont en général vite jetés. Si le recyclage est un moyen de valoriser nos déchets, cela ne peut être la solution ultime car il y aura toujours des déchets qui échapperont au processus de

¹ Ordonnance n°2010-1579 du 17/12/10 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023246111>

² Site de l'ADEME

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23839>

collecte, de traitement et de valorisation, lesquels sont « gourmands » en ressources énergétiques de plus en plus rares et de plus en plus chères. Partiellement collectés et recyclés, l'acquisition de nouveaux biens nécessitera le prélèvement de nouvelles ressources.

La surconsommation s'explique aussi par la démesure de nos achats car si de nombreux objets sont jetés parce qu'ils ne fonctionnaient plus, de plus en plus d'objets en état de marche sont délaissés parce qu'ils ne correspondent plus à nos nouvelles aspirations et aux nouveaux besoins suscités par la publicité. Plus mesurées et réfléchies, nos consommations doivent être plus durables. En achetant mieux et en allongeant la durée de vie de nos produits, nous pourrions mieux employer les produits avant de réemployer les matières.

Le réemploi peut permettre de réduire de 13 kg le poids de ces déchets³.

b. Un cadre législatif : priorité à la prévention

La directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets⁴ renforce les dispositions en matière de prévention des déchets en imposant aux États membres d'élaborer des programmes nationaux de prévention. Elle établit également une hiérarchie entre les différents modes de gestion des déchets. La prévention des déchets et le réemploi ont été identifiés comme les premières options à privilégier.

L'ordonnance du 17 décembre 2010⁵ transpose en droit français la directive 2008/98/CE, appelée directive cadre sur les déchets. Elle précise et clarifie les notions de déchets, de prévention, de réemploi ou de recyclage. Elle privilégie la prévention de la production de déchets et confirme la hiérarchie, introduite par la directive européenne dans les modes de traitement et la priorité à la réutilisation au recyclage et à la valorisation⁶.

Cette ordonnance distingue les termes de réemploi et de réutilisation :

- Le réemploi est « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus » ;
- La réutilisation est « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus déchets sont utilisés de nouveau »⁷.

Le Grenelle de l'Environnement a mis en avant la nécessité de réduire notre production de déchets et a défini des objectifs dont la réduction des déchets à la source. Pour les atteindre, un axe consacré à la prévention des déchets comporte des mesures de sensibilisation et d'information à destination des citoyens et des collectivités locales⁸.

c. Un objectif : prolonger la durée de vie des produits

L'allongement de la durée de vie est une priorité pour réduire le volume de nos déchets et le gaspillage des ressources naturelles. Dans un monde où les ressources sont limitées, il est nécessaire de s'interroger sur notre consommation de biens et ce d'autant plus qu'elle engendre une surconsommation des ressources naturelles. Le réemploi et la réparation sont deux moyens d'allonger

³ Site de l'ADEME

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=79752&ref=24691&p1=B>

⁴ Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:312:0003:0030:fr:PDF>

⁵ Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023246111>

⁶ Site du Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-ordonnance-du-17-decembre-2010.html>

⁷ Id.

⁸ Site du Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-plan-d-actions-gouvernemental.html>

la durée de vie de nos produits et donc de réduire notre pression sur les ressources naturelles et de parvenir à un partage plus équitable des ressources entre tous les êtres humains.

Le réemploi et la réparation présentent également l'avantage d'aider les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui sont engagés dans des démarches de réduction des déchets et aussi pour certains d'insertion. Le réemploi et la réparation contribuent ainsi à dynamiser les territoires en rendant plus visibles les acteurs locaux et leurs savoir-faire, et à créer du lien social.

I. Les étapes préalables à la réalisation d'un guide

Un guide du réemploi et de la réparation a vocation à être local. Il doit aider le citoyen à identifier l'offre de réemploi et de réparation près de chez lui. Adapter le guide aux problématiques locales permet aussi de mieux rendre compte de l'urgence à réduire notre production de déchets et à mieux consommer.

L'identification des acteurs du réemploi et de la réparation au niveau local est une première étape pour comprendre les enjeux sociaux et économiques du territoire, ainsi que les missions et rôle de chacun. Il existe principalement deux types d'acteurs, d'un côté les acteurs du réemploi et de la réparation (réparateurs, revendeurs, centre de récupération etc.) et de l'autre, les acteurs qui souhaitent ou qui ont la possibilité d'encourager les activités de réemploi et de réparation. Ces acteurs sont en particulier l'ADEME, les collectivités territoriales ou encore les chambres consulaires.

Le travail avec les acteurs du territoire peut par la suite permettre de développer de nouveaux projets. Les partenariats quels que soient leur forme et les acteurs concernés doivent permettre à chacun de travailler en s'enrichissant du travail de l'autre.

1. Identifier et comprendre les missions des acteurs qui ont pour missions de participer à la promotion du réemploi et de la réparation

Pour comprendre les missions et rôle de ces acteurs, il peut être utile de participer à des groupes de travail sur la prévention des déchets sur votre territoire, qui sont généralement animés par les communes, syndicats de communes ou départements.

a. L'agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME)⁹

L'ADEME sensibilise les consommateurs en relayant au niveau local la campagne nationale « Réduisons vite nos déchets, ça déborde »¹⁰.

Les activités de réparation, réemploi et réutilisation en permettant de prolonger la durée de vie des produits contribuent à la réduction des déchets. Soutenir le développement de ces activités s'inscrit donc pleinement dans les missions de l'ADEME relatives à la prévention et à la gestion des déchets. La réparation est ainsi l'objet études : identification des principaux freins au développement du secteur de la réparation en France et proposition de pistes de réflexions pour améliorer la visibilité et l'image de ce secteur¹¹.

Afin de soutenir les activités de réemploi, réutilisation, réparation l'ADEME :

- Assure un suivi de ces secteurs d'activité ;
- Apporte des soutiens pour la mise en œuvre de politiques publiques ;
- Dispense sa capacité d'expertise et de conseil auprès des acteurs concernés (entreprises, collectivités locales, associations, etc.) ;
- Développe des partenariats avec des acteurs du secteur ;

⁹ Site de l'ADEME et des directions régionales de l'ADEME

www.ademe.fr

¹⁰ Site de la campagne nationale :

www.reduisonsnosdechets.fr

¹¹ ADEME, Actualisation du panorama de l'offre de réparation en France, septembre 2010, 46 p.

- Aide à la réalisation de projets (tel que le montage d'une recyclerie sur un territoire) ;
- Contribue à la recherche par un appui à des travaux universitaires ;
- Diffuse les informations recueillies par l'organisation régulières de rencontres et autres colloques ;
- Favorise les évolutions de comportements en faveur du réemploi, de la réutilisation et de la réparation via des messages diffusés dans le cadre de campagnes de communication.

La réalisation d'un guide local du réemploi et de la réparation s'inscrit dans cette volonté de valoriser le secteur du réemploi et de la réparation et de rendre visibles les acteurs présents sur le territoire.

b. Les collectivités chargées de la gestion des déchets

Le Code général des collectivités territoriales indique que « *les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages* »¹².

Les communes ont la possibilité depuis 1975 de se regrouper en syndicats, communautés urbaines, communautés d'agglomération ou communautés de communes pour répondre à leurs obligations en matière de collecte et de traitement des déchets.

Les dernières lois de décentralisation ont modifié les compétences des collectivités territoriales en termes de gestion des déchets. Désormais, chaque département est couvert par un plan départemental ou interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés mentionnés à l'article L. 2224-14 du code général des collectivités territoriales¹³. L'Île-de-France est couverte par un plan régional.

La réalisation de guides locaux du réemploi et de la réparation s'inscrit dans le cadre des plans et programmes de prévention des déchets¹⁴. Depuis le 1^{er} janvier 2012 et la loi Grenelle 2, les collectivités territoriales ont l'obligation de définir et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets avec des objectifs de réduction des quantités de déchet, et des mesures pour les atteindre. Ces plans sont définis au niveau départemental (sauf pour la région Île-de-France), ils définissent des objectifs. Les programmes de prévention des déchets sont eux mis en œuvre au niveau local par la collectivité en charge de la gestion des déchets.

La réalisation de guide du réemploi et de la réparation présente principalement deux intérêts pour les territoires :

- Un outil dans la mise en œuvre réglementaire de leur plan ou programme de prévention, en vue d'une baisse des tonnages à collecter et à traiter.
- La promotion de l'activité et de l'emploi local.

Même si une commune a transféré la compétence de la gestion des déchets, elle peut être sollicitée pour aider à la réalisation ou la promotion du guide. En effet, la présence de structures du réemploi et de la réparation favorise un développement harmonieux du territoire. Par ailleurs, les communes qui ont mis en œuvre une démarche d'agenda 21 peuvent avoir inscrit la réalisation d'un guide du réemploi et de la réparation comme action. Un travail en partenariat avec les Mairies peut également faciliter le recensement des structures, notamment celles de l'économie sociale. Enfin, les collectivités disposent de moyens de communication importants pour faire connaître le guide.

¹² Code général des collectivités territoriales, art. L. 2224-13

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006390380&dateTexte=vig>

¹³ Code général des collectivités territoriales, article L. 2224-14.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006390380&dateTexte=vig>

¹⁴ Site du Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Gestion-des-dechets-.html>

Les ambassadeurs de la prévention et du tri sont également des acteurs incontournables car ils ont une connaissance fine du territoire et échangent beaucoup avec les habitants. Ils sont à associer à chaque étape : lors de la définition du projet, du recensement des adresses et du travail de diffusion et de promotion du guide.

c. Les éco-organismes

Fondée sur le principe du pollueur-payeur, la responsabilité élargie du producteur contraint les producteurs à prendre en charge la collecte séparée puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Pour remplir leurs obligations, les producteurs peuvent adhérer à un éco-organisme qui est chargé notamment de la collecte et du traitement des produits, mis sur le marché par les producteurs, une fois usagés. Ces éco-organismes ont un rôle central dans la structuration de filières de la réutilisation et du recyclage. Une fois collectée et en fonction de leur qualité, de leur état et de leurs composants, les biens seront réemployés pour leur donner une seconde vie ou recyclés.

Agréés par les pouvoirs publics, les éco-organismes se distinguent des réseaux de l'économie sociale et solidaire (*cf. ci-dessous*) qui ont développé des activités de récupération, réparation et réemploi dans un but de réinsertion par l'activité¹⁵.

d. Les chambres consulaires

Les chambres consulaires, et notamment la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie, peuvent aider à identifier ces entreprises qui sont souvent indépendantes et non franchisées et à promouvoir les activités du réemploi et de la réparation.

Les Chambres des Métiers et de l'Artisanat représentent les entreprises artisanales qui emploient généralement moins de dix salariés. 107 chambres maillent le territoire national français et ont pour mission de : favoriser la création et le maintien des entreprises du secteur de l'artisanat ; accompagner le développement des entreprises artisanales ; impulser de nouvelles activités sur le territoire et par exemple celles du réemploi et de la réparation ; développer des actions de formations. Les Chambres des Métiers et de l'Artisanat disposent de données et notamment des adresses des acteurs de la réparation. En plus d'aider au recensement des structures, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat peuvent communiquer auprès de leurs adhérents et les inciter à se faire connaître pour être répertoriés dans l'annuaire local du réemploi et de la réparation.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie disposent, elles aussi, de données et notamment des adresses des acteurs du réemploi et de la réparation.

e. Les associations de protection de l'environnement

Les associations de protection de l'environnement sont impliquées dans la gestion et la prévention des déchets depuis de nombreuses années et les premières manifestations des travers de notre société de consommation. Acteur reconnu, les associations participent aux instances nationales et locales de concertation et travaillent à l'émergence de modes de production et de consommation plus durables.

2. Identifier et comprendre les missions des acteurs dont l'activité est le réemploi et la réparation

Les activités du réemploi et de la réparation sont portées par des acteurs du secteur privé et ceux de l'économie sociale et solidaire.

a. Les acteurs du secteur privé

Les acteurs du secteur du privé exercent principalement les métiers de la réparation et de la vente d'occasion. Pour les métiers de la réparation, des organismes professionnels ont été répertoriés¹⁶ :

¹⁵ ADEME, La responsabilité élargie du producteur-Panorama, 2011, 28 p.
<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=82373&p1=00&p2=05&ref=17597>

- CNAMS (Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services)
- FNCRM (Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du Cycle et du Motorcycle)
- UNAMA (Union Nationale du des Professionnels de l'Ameublement)
- FFCM (Fédération française des cordonniers multiservices)
- FNAMAC (Fédération nationale artisanale des métiers d'art et de création de bijoux et d'horlogerie)
- Fédération ETIC (Entreprises des Technologies de l'Information et de la Communication)
- CMA du Nord (Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord)
- GIFAM (Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils d'Équipement Ménager).

Ces acteurs ne sont pas toujours représentés au sein de ces organismes, il est donc essentiel de consulter les chambres consulaires pour bien les identifier.

Pour la vente d'occasion, ce secteur est moins structuré et plus concurrentiel. En plus de dépôts vente souvent bien connus au niveau local, de nombreux sites Internet proposent des services de mise en relation entre les vendeurs et les acheteurs.

b. Les réseaux de l'économie sociale et solidaire

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont été les pionniers des activités de « récup' » en France. Ils sont donc incontournables dans tout projet de réalisation d'un guide local du réemploi et de la réparation.

Emmaüs

Depuis 60 ans, le Mouvement Emmaüs développe des activités de réemploi dans l'objectif de lutter contre les différentes formes d'exclusion. En 2011, 191 structures Emmaüs dans 88 départements agissent sur le champ du réemploi dans une logique de développement durable et selon différents modèles d'insertion et de lutte contre l'exclusion : communautés, ateliers, chantiers et entreprises d'insertion. L'activité de réemploi des structures Emmaüs offre une activité à plus de 12 000 personnes qui collectent, réparent ou vendent les objets et permet à des personnes de s'équiper à prix modestes dans les salles de vente, boutiques et salons Emmaüs¹⁷.

Le réseau Envie

Depuis plus récemment, le réseau Envie contribue lui aussi à concilier lutte contre le gaspillage et lutte contre l'exclusion en récupérant des équipements électriques et électroniques usagés pour les rénover et les revendre à petits prix. Les biens qui ne peuvent être réemployés sont recyclés et traités¹⁸.

Le réseau des Ressourceries

La recyclerie est un centre qui a pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente au grand public, des produits d'occasion ou des produits usagés ayant le statut de déchet. Les produits usagés (statut de déchet) feront l'objet d'une opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation (préparation en vue de la réutilisation) afin de reprendre leur statut de produits.

La recyclerie participe à sensibiliser au geste du réemploi par des missions de collecte et de valorisation des objets. Issue de l'économie solidaire et acteur du développement local, la recyclerie tisse de nombreux partenariats, crée des emplois durables, privilégie le service à la population et est attentive à la qualification et à l'épanouissement de ses salariés.

Le Réseau des Ressourceries regroupe les acteurs de terrain qui gèrent ces centres. Son objet est de créer une synergie de compétences et de moyens pour la professionnalisation, la formation et la

¹⁶ Espace Environnement, Mission d'accompagnement pour des actions de prévention de la production de déchets, Région Nord-Pas de Calais, juin 2009, p 152.

¹⁷ Site d'Emmaüs France

<http://www.emmaus-france.org/#>

¹⁸ Site du réseau Envie

http://www.envie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=157&Itemid=58

représentation des Ressourceries, mais aussi la sensibilisation à l'environnement et la réduction des déchets¹⁹.

Indépendants ou affiliés à des réseaux, d'autres acteurs locaux ont développé des activités de réemploi et de réparation pour favoriser la réinsertion professionnelle ou encore aider les personnes avec de faibles revenus à s'équiper. De nombreuses entreprises sont regroupées au sein du Comité National des Entreprises d'Insertion et de l'Union Nationale des Entreprises Adaptées. De nombreuses associations nationales ont des antennes locales dont les Restos du Cœur, le Secours Catholique, le Secours populaire ou encore la Croix Rouge²⁰. Cette présentation ne peut être exhaustive mais il convient de ne pas oublier non plus les associations de consommateurs, les régies de quartier et le réseau associatif en général.

Dans ce manuel, les acteurs du secteur privé et de l'économie sociale et solidaire qui exercent une activité de réemploi ou de réparation seront appelés par la suite « acteurs du réemploi et de la réparation ».

3. Rencontrer les acteurs locaux et développer des partenariats

Une première prise de contact avec les acteurs locaux qui encouragent les gestes du réemploi et de la réparation doit permettre d'identifier les compétences et les intérêts de chacun. Ainsi, certains acteurs seront davantage sollicités pour apporter un appui financier et technique tandis que d'autres aideront à une étape plus spécifique de la réalisation d'un guide du réemploi et de la réparation comme la collecte des adresses ou la diffusion du guide.

Les formes de soutien et d'appui varient également en fonction de la structure qui porte le projet. Pour une association, la recherche de subvention est souvent une priorité. Cependant, cela ne doit pas conduire à exclure d'autres formes de soutiens : être accompagné pour répertorier les adresses ou pour organiser des événements permet aussi de produire un guide de qualité et de lui en assurer une bonne promotion. A noter que les partenaires souhaitent souvent être associés le plus en amont possible et non uniquement à la fin.

La répartition des rôles et des tâches entre les partenaires est à bien définir et peut être accompagnée d'un échancier.

Le travail en partenariat peut parfois s'avérer compliqué. Les modes de fonctionnement ou de prise de décision ne sont pas les mêmes selon les acteurs (collectivité, association, entreprise...). Il est néanmoins essentiel que la réalisation d'un guide du réemploi et de la réparation s'inscrive dans une démarche partenariale.

4. Évaluation des moyens humains et financiers

Certains guides sont réalisés avec l'appui de salariés mais de nombreux guides sont le fait uniquement du travail de bénévoles. Il est nécessaire de bien évaluer les moyens humains en fonction du type de guide projeté : le périmètre géographique est à prendre en compte (échelle communale ou régionale), de même que le choix du support du guide (version en ligne ou papier).

Des ressources humaines salariées ou bénévoles sont à mobiliser lors des différentes étapes :

- Pour la définition du projet et la rencontre des principaux acteurs locaux du réemploi et de la réparation,
- Pour le recensement des adresses avant la mise en ligne de toutes adresses,
- Pour la rédaction de la partie conseils pratiques pour bien acheter et allonger la durée de vie de nos produits,

¹⁹ Ce guide n'a pas vocation à aider à la création de Ressourceries. Un guide est disponible sur le site du Réseau des Ressourceries. <http://ressourcerie.fr/reseau/index.php/post/2009/10/27/Un-guide-methodologique-pour-creer-une-Ressourcerie>

²⁰ ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France, synthèse, octobre 2010, p. 7. http://www.reduisonsnosdechets.fr/pdf/Synthese_panorama_occasion_reemploi.pdf

- Pour la réalisation éventuelle d'un guide papier,
- Pour le développement de l'outil en ligne et du site Internet,
- Pour la réalisation de plaquettes d'information ou d'articles en ligne pour annoncer le guide auprès du grand public et des partenaires,
- Pour la promotion du guide sur le long terme et l'organisation de différents événements,
- Pour l'actualisation sur le long terme du guide.

La réalisation d'un guide local du réemploi et de la réparation est un projet qui s'inscrit dans la durée. Il faut compter *a minima* plusieurs mois pour la réalisation du guide puis quelques heures régulièrement pour mettre à jour les données et communiquer autour du guide.

ASTUCE : il est possible d'utiliser l'outil proposé par le site www.produitspourlavie.org pour gagner du temps.

5. Informations pratiques

Un annuaire du réemploi et de la réparation ne peut pas être exhaustif. Une structure non référencée doit donc pouvoir demander à l'être. De la même façon, une structure recensée doit pouvoir obtenir la modification ou la suppression des informations fournies.

Pour les premiers guides du réemploi et de la réparation réalisés, l'accord des structures référencées n'a pas toujours été demandé pour des raisons de temps. Il a en effet été considéré que les structures n'avaient pas intérêt à ne pas être recensées dans un guide local du réemploi et de la réparation.

Il est toutefois souhaitable de demander l'accord des structures lors de l'étape de vérification des adresses ou plus formellement par courrier.

Le recensement des structures doit être réalisé sur des critères clairs (activités, périmètre géographique) pour ne pas contrevenir aux règles de la concurrence.

Enfin, il peut être utile de rappeler dans le guide que ses auteurs déclinent toute responsabilité concernant un litige pouvant intervenir avec l'un des acteurs du réemploi ou de la réparation inscrit dans ce guide.

II. Élaborer son guide : les étapes de la réalisation d'un guide local du réemploi et de la réparation

1. Définir la cible et le périmètre du guide

a. Les citoyens du territoire

L'objectif du guide est de donner des clés aux citoyens pour réemployer plutôt que de jeter, d'aider à (re)trouver le réflexe de réparer, échanger, louer ou donner en fournissant des bonnes adresses et des conseils pratiques.

Avec la géolocalisation des adresses, les citoyens pourront à la fois redécouvrir leur territoire et trouver toutes les adresses pour lutter contre le gaspillage et allonger la durée de vie des produits.

Si ce guide est pour les citoyens du territoire, ils en sont aussi acteurs. Un guide du réemploi et de la réparation s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue ouverte à l'expertise et aux expériences de chacun.

b. L'échelle géographique

Le choix du périmètre géographique est à bien définir pour éviter de se disperser et de perdre temps et motivation.

Il est nécessaire de se poser les bonnes questions en fonction de la démographie et de l'attractivité du territoire. Si pour un territoire rural, le département peut-être pertinent ; pour des territoires denses, l'échelle de la commune ou de la communauté urbaine pourra s'imposer.

Un guide du réemploi et de la réparation tire sa pertinence de la quantité et de la qualité des adresses répertoriées.

c. Le choix des activités

Un guide du réemploi et de la réparation doit fournir des informations et idées pour acheter mieux et jeter moins. Donner une seconde vie aux objets ne signifie pas seulement donner à des structures caritatives, il est essentiel de valoriser l'importance de la réparation et de la récupération en général, à savoir :

- Emprunter

Si l'exemple le plus connu est d'emprunter un livre à la bibliothèque, il existe aussi des médiathèques (CD, DVD...) ou encore des ludothèques (jeux).

- Louer

Louer du matériel de jardinage ou de bricolage est entré dans les mœurs avec le développement d'enseignes spécialisées. La location de tenues de ski est moins connue mais elle favorise aussi la réutilisation de ces produits dont l'achat est rarement justifié pour les personnes qui ne vivent pas à proximité des stations de skis.

- Acheter d'occasion

L'achat d'occasion permet de faire des économies (ou d'acheter une meilleure qualité pour le même budget) et donne une deuxième vie à des objets.

- Échanger, partager

L'échange et le partage entre amis ou voisins sont aussi des alternatives à l'achat. Partager son matériel de bricolage permet par exemple d'éviter d'acheter une perceuse et éventuellement de bénéficier de conseils avisés.

- S'informer

S'informer sur le réemploi et la réparation permet de découvrir de nouvelles structures et d'avoir accès à d'autres canaux de communication alternatif.

- Faire réparer

Le bricolage demande certaines compétences mais il est tout à fait possible de faire appel à des professionnels de la réparation pour allonger la durée de vie de ses produits.

- Vendre d'occasion

A l'occasion d'un emménagement en couple ou en colocation, certains meubles ou appareils peuvent se retrouver en double. Si ces objets sont en bon état, ils peuvent facilement trouver un acquéreur que ce soit en passant une annonce sur un site de mise en relation, en déposant son objet chez un revendeur ou en participant à un vide-grenier ou encore en déposant ces objets dans un dépôt-vente.

- Donner

Donner à des associations caritatives par exemple.

d. Des produits à privilégier

Certains produits sont à l'origine d'un volume de déchets important ou de pollutions substantielles.

L'électroménager, le multimédia et la high-tech

Les Français consomment de plus en plus d'appareils électroménagers, hi-fi et informatiques et le rachat d'équipements plus récents est souvent privilégié par rapport à la réparation d'anciens

appareils²¹. Depuis quelques années, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont ceux qui connaissent la plus forte croissance en France, entre 2 et 3% chaque année. Un Français en produit environ 14 kg par an à titre personnel et 10 kg dans le cadre de son activité professionnelle²².

Ces montagnes de déchets cachent d'autres problèmes comme l'exploitation massive des ressources naturelles et ses lourdes conséquences pour l'environnement et les populations des pays du Sud²³. La durée de vie des produits high-tech en raison des évolutions technologiques tend à se réduire. Ces biens deviennent ainsi obsolètes avant même qu'ils tombent en panne. Allonger la durée de vie et faire réparer ses équipements contribuent à réduire la pression sur les ressources naturelles et les flux de déchets.

Le mobilier

Face au stress de la vie quotidienne, les foyers sont devenus des cocons, des nids où le bien-être prédomine. La recherche du confort et de la fonctionnalité a conduit à une forte croissance du marché de la décoration intérieure. Chaque Français jette entre 15 et 20 kg de meubles par an²⁴.

Plus confortables, les meubles sont aussi plus difficilement recyclables. Composés de bois, de tissu, de métaux ou de plastiques, le recyclage des biens d'ameublement est complexe. Par ailleurs, le secteur de l'ameublement produit de nombreux déchets d'emballage : le réemploi et la réutilisation permettent d'éviter cette production d'emballage. L'objet qui est devenu « encombrant » pour les uns, peut sûrement encore servir à d'autres ou être transformé.

Le textile

Depuis une dizaine d'années, la baisse des prix dans le secteur du textile a conduit à une surconsommation de vêtements et de linges de maison. Ainsi, en France, nous jetons 17 kg de déchets de textile par an et par personne, dont 9 kg de vêtements.

La filière de réemploi textile est souvent connue des citoyens notamment avec les points Relais²⁵ mais en 2003, 4 vêtements sur 5 finissaient encore à la poubelle²⁶.

Le recensement des dépôts-ventes et friperies est essentiel.

Il est par ailleurs vivement recommandé de rappeler que les cordonniers et les retoucheurs permettent de prolonger la durée de vie de nos chaussures et vêtements. Le recensement de ces acteurs demanderait un temps important alors qu'elles sont facilement identifiables. Quelques conseils pour trouver des adresses près de chez soi peuvent être suffisants.

Les livres

Avec le boom annoncé du livre électronique, le développement de la lecture sur les tablettes numériques, la croissance continue des sites Internet spécialisés dans la vente des produits culturels et spécialement des livres, l'impact environnemental de nos lectures risque d'être plus important. Sans

²¹ Site de l'ADEME

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23839>

²² WWF, Guide pour un système d'information éco-responsable, 2011, p. 7.

www.eco-info.org/IMG/pdf/WWF_GUIDE_NTIC_simple.pdf

²³ Les Amis de la Terre et le CNIID, L'obsolescence programmée, symbole de la société du gaspillage, septembre 2010, p. 3.

www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/RAPPORT_OP_BDEF_2_.pdf

²⁴ Le Grenelle de l'Environnement, Rapport final du Comité opérationnel « Déchets », p. 23.

http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/rapport_final_COMOP22.pdf

²⁵ Le site du Relais France

<http://www.lerelais.org/>

²⁶ Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SM3D), Guide pratique, Sur la route du réemploi en Dordogne, p. 6.

<http://www.smd3.fr/fileadmin/templates/main/PDF/Telechargement/guideREEMPLOI.pdf>

remettre en question l'intérêt de la lecture, il est utile de rappeler dans un guide du réemploi le rôle et la place des bibliothèques et des librairies d'occasion.

e. Choisir le support du guide

Le choix du support du guide dépend en grande partie des ressources financières disponibles. Si un guide dématérialisé présente l'avantage d'être pleinement en cohérence avec la réduction de la consommation de ressources, un guide papier a lui l'avantage de permettre à l'ensemble des structures recensées ou partenaires d'en faire la promotion et d'en assurer la diffusion. Une collectivité par exemple peut souhaiter développer une version papier qui s'adressera à l'ensemble des citoyens et non seulement à ceux qui disposent d'Internet. Afin d'être en accord avec les principes promus à savoir la réduction du flux de déchets potentiels, la version papier si elle est réalisée doit être simple, courte et pratique. Un guide du réemploi et de la réparation doit dans tous les cas s'appuyer sur une version en ligne. C'est à partir de cette dernière que sera réalisée la mise à jour des adresses.

L'exemple de la Communauté d'agglomération Val de Bièvre : cette collectivité a limité l'impression du guide du réemploi « Jetons moins... trions plus ». Ces guides en version papier ont été diffusés auprès des partenaires et des points relais de la collectivité et notamment dans les Mairies, les maisons des solidarités ou encore les maisons de l'environnement. En complément de ces quelques guides, des affiches informent régulièrement les citoyens du territoire de la version en ligne du guide.

2. Répertoire des adresses

La qualité du recensement est essentielle : un annuaire du réemploi et de la réparation ne peut être un simple condensé des Pages Jaunes ou d'autres annuaires en ligne.

Internet et les Pages Jaunes sont des outils incontournables mais ils ne peuvent se soustraire à un travail de vérification des informations et d'enquête de terrain. C'est ce travail qui permettra d'une part de vérifier les informations collectées et d'autre part de contribuer à la promotion du secteur du réemploi et de la réparation du territoire. En effet, à l'occasion de ce recensement des adresses, il est possible de (re)découvrir des savoir-faire anciens, comme la réparation des parapluies.

Depuis quelques années des sites en ligne de mise en relation sont en forte croissance²⁷. Le succès de ces sites montre l'intérêt des citoyens pour vendre ou acheter des biens d'occasion ou encore pour donner. Ils peuvent aussi témoigner de la faible visibilité des acteurs de l'économie sociale et solidaire et de la nécessité de développer les annuaires locaux²⁸. La mention de ce type de sites dans un annuaire local est laissée à l'appréciation de ces auteurs dans la mesure où ils sont souvent bien connus des consommateurs.

a. Comment répertorier les adresses par activité et par type de biens

Le travail de recherche et de classification des informations déterminera la pertinence du résultat de la recherche d'un usager. Si les données ont mal été renseignées, les informations fournies ne pourront être fiables.

Une recherche multicritère doit également permettre à l'utilisateur d'avoir le plus des réponses pertinentes. Il est ainsi recommandé de développer ou d'utiliser un outil qui permet de sélectionner : le type de bien recherché et l'activité souhaitée. Ainsi, un usager qui cherche un réparateur de vélos, sélectionnera « vélos/cycles » pour le type de biens et « Faire réparer » pour le type d'activité.

²⁷ Parmi ces sites de mise en relation commerciale, eBay et le Bon coin sont en tête. Donnons.org est un des sites de référence pour les dons et la récupération.

²⁸ ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France, octobre 2010, p.12.

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?sort=1&cid=96&m=3&id=72954&ref=14149&nocache=yes&p1=111>

Le développement d'un outil de recherche multicritère demande de répertorier les adresses en prenant soin de distinguer les différentes activités relatives au réemploi et à la réparation et les types de biens :

- **Les activités** : elles correspondent aux différents types de prestations proposés par le secteur du réemploi et de la réparation et sont :
 - * Faire réparer
 - * Louer
 - * Emprunter
 - * Acheter d'occasion
 - * Vendre d'occasion
 - * Donner
 - * Échanger partager
 - * S'informer
- **Les biens** : Les types de biens présentés dans cette arborescence sont au nombre de 6. Ils se subdivisent ensuite en catégories plus précises.
 - * Les appareils électriques et électroniques
 - Électroménager
 - Hi fi/TV/vidéo/photo
 - Matériel informatique
 - CD/DVD/jeux vidéo
 - Téléphone portable
 - * L'habillement et des textiles
 - Textiles et vêtements
 - Maroquinerie et chaussures
 - Équipements de puériculture
 - Tous les objets d'habillement
 - * La maison
 - Mobilier
 - Vaisselle
 - Livres et revues
 - Instruments de musique
 - Jouets
 - Divers
 - Tous les objets de la maison
 - * L'outillage
 - Vélos/cycles
 - Équipements de sports
 - Outils de bricolage et de jardinage
 - * Divers
 - Bijoux
 - Divers
 - Insolite
 - * L'appareillage médical
 - Lunettes
 - Prothèses auditives
 - Aide au déplacement
 - Literie

Cette arborescence correspond à celle proposée par le site www.produitspurlavie.org²⁹. D'autres choix d'arborescence peuvent être faits pour exclure ou intégrer d'autres catégories de produits.

Pour chacune de ces activités et de ces catégories de biens, vous trouverez ci-dessous des conseils pour trouver les adresses des structures de votre territoire.

²⁹ Cet outil est néanmoins adaptable et vous pouvez choisir de ne renseigner que certains types de biens.

b. Où trouver les structures et adresses ?

Pour trouver les premières adresses, il est essentiel de se référer aux annuaires existants et notamment aux annuaires en ligne et aux annuaires des structures locales : collectivités et chambres consulaires.

Les annuaires en ligne

Les Pages Jaunes permettent d'obtenir des informations. Il faut néanmoins avoir bien conscience qu'une des raisons d'être de votre guide est de simplifier la démarche des citoyens. Ces informations ne sont donc pas toujours très accessibles. Ainsi, vous trouverez assez facilement les réparateurs d'électroménager ou d'informatique, ou les dépôts-ventes mais cette première recherche est à compléter car elle ne permet pas d'obtenir des informations sur l'ensemble des activités relatives au réemploi et à la réparation.

Pour chaque activité et chaque type de biens, des mots-clés ont été recensés pour faciliter vos recherches en ligne sur les annuaires généralistes type Pages Jaunes, Qype ou autre. Ces recherches peuvent être plus ou moins pertinentes selon le territoire et ses spécificités.

Toutes les activités ne correspondent pas toujours à un mot clé. Par exemple, pour l'activité « Emprunter », il vaut mieux rechercher par type de biens en se demandant ce que l'on souhaite emprunter. La rubrique « S'informer » sera alimenté essentiellement par un travail de terrain ou le bouche à oreille.

Quelques exemples de mots clés :

Par activités :

- * Faire réparer → « réparation », « dépannage »
- * Louer → « location »
- * Acheter d'occasion → « occasion », « dépôts-ventes »
- * Vendre d'occasion → « occasion », « dépôts-ventes »
- * Donner → « solidarité », « solidaire », « associations caritatives »
- * Échanger partager → « échanger »

Pour les biens :

- * Les appareils électriques et électroniques
 - Électroménager → « électroménager occasion », « réparation », « pièces détachées »
 - Hi fi/TV/vidéo/photo → « vidéo location », « Hi fi TV pièces détachées », « dépannage télé hi fi son vidéo »
 - Matériel informatique → « informatique maintenance », « réparation », « informatique occasion »
 - CD/DVD/jeux vidéo → « location vidéo CD DVD », « médiathèque »
 - Téléphone portable → « réparateur téléphonie »
- * L'habillement et des textiles
 - Textiles et vêtements → « vêtements d'occasion », « friperie », « dépôts-ventes », « coutures retouches »
 - Maroquinerie et chaussures → « cordonnier », « dépôts-ventes »
 - Équipements de puériculture → « vêtements d'occasion », « friperie », « dépôts-ventes »
 - Tous les objets d'habillement → « vêtements d'occasion », « friperie », « dépôts-ventes »
- * La maison
 - Mobilier → « meubles occasion », « dépôts-ventes »
 - Vaisselle → « location de vaisselle »
 - Livres et revues → « bibliothèque, médiathèque », « livres d'occasion »

- Instruments de musique → « musique : instruments, accessoires (vente, location) » ; « musique : instruments, accessoires (réparation, entretien) »
- Jouets → «jouets anciens »
- × L'outillage
 - Vélos/cycles → « vélo occasion », « réparateurs vélo »
 - Équipements de sports → « matériels de sport », « location skis », « location kayak »
 - Outils de bricolage et de jardinage → « location outillage bricolage »
- × Divers
 - Bijoux → « bijouterie réparation transformation »
- × L'appareillage

Pour le réemploi et la réparation de l'appareillage, il est vivement recommandé d'appeler ou de se déplacer pour bien identifier quel opticien par exemple collecte les lunettes et dans quel but.

Cette recherche à partir des mots clés permet d'avoir un premier aperçu du secteur local du réemploi et de la réparation. Toutefois, pour avoir une vision plus fine, il faut prendre le temps d'appeler chaque structure et aussi d'aller les rencontrer pour bien comprendre la place accordée au réemploi et à la réparation. Des services de réparation ou la vente de biens d'occasion peuvent en effet être proposés sans qu'ils constituent l'activité principale de la structure.

Sur Internet, les forums de discussions sur la réparation peuvent aussi vous amener à découvrir de nouvelles adresses. Pour trouver ces sites, il faut interroger votre moteur de recherche en tapant par exemple « comment réparer un lave-linge ou l'écran de son nouveau Smartphone ».

Des sites spécialisés dans la consommation responsable sont aussi à consulter. D'envergure nationale, ces sites répertorient quelques adresses mais proposent surtout de nombreux conseils pour acheter autrement :

- Le Marché citoyen: <http://www.lemarchecitoyen.net/index.php>
- ADEME - Espace Éco-citoyens : ecocitoyens.ademe.fr
- Produits pour la vie : www.produitspouurlavie.org
- Prévention des déchets de France Nature Environnement : www.preventiondechets.fr
- Ecoconso.be : <http://www.ecoconso.be/-Eco-consommation>
- Achats verts.be : www.achatsverts.be
- Mes courses pour la planète : www.mescoursespouurlaplanete.com

Les sites de dons et de récupération d'objets ou encore de mise en relation d'acheteur et de vendeur de biens sont aussi nombreux dont voici une petite sélection :

- Donnons.org : www.donnons.org/
- Je donne tout : <http://jedonnetout.com/>
- Recupe : www.recupe.fr/
- Site de dons : www.sitededons.net
- eBay : <http://www.ebay.fr/>
- Le bon coin : www.leboncoin.fr/
- Paru vendu : www.paruvendu.fr/
- Marche.fr : <http://www.marche.fr/>
- Annonces : www.annonces.fr/
- Top annonces : www.topannonces.fr/

Les sites d'auto-réparation se développent aussi. Ces sites permettent d'avoir des conseils de passionnés ou de professionnels pour réparer ses biens. Quelques exemples de sites :

- Tout électroménager: <http://www.tout-electromenager.fr/>
- Répar'tout: <http://www.repartout.com/>

- Comment réparer: <http://www.commentreparer.com/>

Les annuaires et guides locaux

Les annuaires locaux publiés par les Mairies qui répertorient les acteurs du territoire sont à consulter et notamment :

- Annuaires des associations,
- Annuaire des commerçants de la commune,
- Guide de la solidarité,
- Guide de la récupération, etc.

Les Mairies peuvent aussi disposer des adresses des structures présentes sur leur territoire, notamment celles de l'économie sociale et solidaire. Les collectivités qui ont mis en œuvre un plan local de prévention des déchets peuvent aussi avoir fait un premier recensement des adresses des acteurs du réemploi et de la réparation. Les ambassadeurs de la prévention des déchets sont également une source d'informations.

Les chambres consulaires disposent des listes des structures qui travaillent dans le domaine de l'occasion et de la réparation.

Les collectivités ont des conventions avec les chambres consulaires qui doivent leur permettre d'obtenir ces listes gracieusement. Pour les associations et les autres structures, ces listes sont payantes cependant il est possible d'en disposer gracieusement en en faisant la demande écrite auprès du Président de la chambre concernée.

Dans votre demande, vous aurez à préciser les codes de la Nomenclature d'Activités Française (NAF) pour lesquels vous faites une demande. Les principaux codes NAF/APE pour réaliser un annuaire de la seconde vie des produits sont les suivants³⁰ :

- 33.14Z : Réparation d'équipements électriques
- 38.32Z : Récupération de déchets triés
- 45.20A : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
- 90.03A : Création artistique relevant des arts plastiques
- 95.11Z : Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- 95.12Z : Réparation d'équipements de communication
- 95.21Z : Réparation de produits électroniques grand public
- 95.22Z : Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin
- 95.23Z : Réparation de chaussures et d'articles en cuir
- 95.24Z : Réparation de meubles et d'équipements du foyer
- 95.25Z : Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie
- 95.29Z : Réparation d'autres biens personnels et domestiques

³⁰ Pour plus d'informations sur les codes NAF/APE : http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2008/liste_n5.htm

Les systèmes d'échanges locaux ou les maisons d'associations ou de quartiers peuvent aussi aider à trouver des acteurs locaux engagés dans des démarches de réemploi et de réparation.

c. Confirmation des adresses et rencontre des acteurs

Les adresses obtenues *via* les différents annuaires sont à vérifier, notamment celles provenant de listes fournies par une structure. Pour confirmer les coordonnées, appelez les entreprises et les associations directement.

Enfin, arpentez les rues pour vous rendre compte par vous même de l'accueil, des prix pratiqués et de la mise en valeur des objets de seconde main ou des activités de réparation et aussi pour vérifier que le réemploi ou la réparation même s'il ne constitue pas l'activité dominante est réel. Aussi, discutez de la réalisation de ce guide avec votre entourage, vous obtiendrez facilement des informations sur les bonnes adresses du réemploi et de la réparation dans votre localité.

3. Mettre en ligne les adresses collectées

Pour la mise en ligne des adresses, il est essentiel de travailler en lien étroit avec votre prestataire ou avec les administrateurs du site collaboratif que vous aurez choisi. Néanmoins, en utilisant les conseils ci-dessous, vous ne devriez pas à avoir à rechercher ou vérifier des informations manquantes.

a. Quelles informations collecter ?

Un annuaire du réemploi et de la réparation en ligne doit idéalement permettre d'effectuer des recherches par critères et de cartographier les données. Pour cela, quelques impairs sont à éviter notamment lors de la collecte des données.

Un annuaire en ligne, comme tout site Internet, a un espace réservé aux usagers et un autre réservé aux administrateurs. Afin de faciliter le travail des administrateurs pour la mise en ligne des adresses et leur mise à jour, il est nécessaire de collecter des informations spécifiques.

Les informations à collecter pour la partie réservée aux usagers

Lors de la collecte des adresses, il faut bien évidemment noter toutes les informations qui permettront de prendre contact avec la structure et de la localiser. Pour la géolocalisation, plusieurs sites en ligne proposent de convertir une adresse postale en coordonnées GPS dont: <http://www.gpsfrance.net/services/adresse2gps.php>

- Nom de la structure
- Commune
- Adresse
- Code postal
- Contact : Tel/mail/site Internet
- Coordonnées GPS : latitude et longitude
- Commentaires : le cas échéant, jours et heures d'ouverture, particularité...

Pour inscrire votre annuaire dans une démarche également éthique, il est possible de développer un outil qui permet de sélectionner les structures qui ont une démarche solidaire ou qui contribue à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés ou des personnes handicapées. Si vous souhaitez développer cette option, il est important, lors de l'étape de vérification des adresses, de penser à interroger les structures pour valoriser celles de l'économie sociale et solidaire ou d'insertion.

- Type de structure
- Insertion sociale

Il faut enfin être vigilant à bien noter les types d'activités et de biens proposés par l'entreprise ou l'association recensée : est-ce qu'elle est spécialisée dans la location ou propose-t-elle aussi d'acheter et de vendre d'occasion ? Pour l'informatique ou également la téléphonie mobile ? C'est à partir de ces informations que l'outil en ligne générera les adresses recensées.

Par exemple, il est déconseillé de regrouper l'ensemble des produits proposés par un dépôt-vente sous le code « Divers ». En effet, ces codes permettent de créer des filtres qui assurent une recherche pertinente. Sans cette codification fine, les dépôts-ventes apparaîtront à toutes les recherches ou à aucune !

Pour une bibliothèque municipale, il faut ainsi penser en activité « Emprunter » et en type de bien proposé « Livres ». De même pour un magasin de location de matériel d'outillage, le type d'activité est « Louer » et le type de bien « Outils de bricolage et de jardinage ».

Les informations à collecter pour la partie réservée aux administrateurs

- La source de l'information : pour éviter de refaire un travail déjà réalisé.
- La date de la recherche et de la mise en ligne : pour faciliter la vérification des informations ainsi que l'actualisation des sources.
- La latitude et la longitude : pour pouvoir cartographier les adresses répertoriées.
- Et préciser si la structure a donné son accord pour être répertoriée.

b. Constitution de votre fichier d'adresse et sa mise en ligne

Votre fichier d'adresses est à réaliser sous forme de tableau Excel. Il compte *a minima* les colonnes suivantes :

- **Structure** : Nom de la structure
- **Adresse** : 5 rue du réemploi
- **Code postal** : 75001
- **Commune** : Paris
- **Téléphone**
- **Adresse mail** : info@reemploi.fr
- **Site Internet de la structure** : www.reemploi.fr
- **Structure** : Entreprise ou association
- **Insertion** : Préciser si la structure est conventionnée d'insertion par l'activité économique, au sens du Code du Travail, articles L5132-1 à L5132-17
- **Solidaire** : Préciser si la structure est agréée solidaire au sens du Code du Travail, article R3332-21, alinéas 1 à 5
- **Type de biens et d'activité**: Livres-Emprunter
- **Commentaire** : Coup de cœur
- **Source** : Nom de personne qui a trouvé cette adresse et où elle l'a trouvé (Pages Jaunes, guide des associations de la commune...)
- **Date de mise en ligne** : JJ/MM/AAAA
- **Longitude** : 69.167
- **Latitude** : 34.500

III. Diffuser, communiquer et faire vivre le guide

1. Faire connaître le guide

Pour assurer une bonne visibilité au guide, il est primordial de soigner sa promotion, en associant les partenaires qui ont contribué à sa réalisation, et les acteurs du réemploi et de la réparation répertoriés, qui ont tout intérêt à relayer le lancement du guide et à contribuer à sa diffusion.

a. Valoriser la visibilité du guide

Internet est un moyen de diffusion essentiel... si le guide a un bon référencement sur les moteurs de recherche avec des mots clés bien identifiables. Il doit ainsi être possible d'accéder à un lien vers

l'annuaire en ligne à partir des sites Internet des partenaires du guide et des différents acteurs du réemploi et de la réparation.

Au delà du renvoi vers l'annuaire en ligne, il est recommandé de s'appuyer sur les outils suivants :

- Les collectivités ont la possibilité d'informer les citoyens *via* le bulletin local ou des lettres d'informations
- Les chambres consulaires peuvent diffuser l'information à leurs adhérents
- Les partenaires peuvent valoriser le guide en créant une page sur leur site
- Les structures référencées peuvent être un moyen de multiplier les « contacts ». La collecte des adresses mails et site Internet lors de recensement des structures peut contribuer par la suite à la diffusion du guide
- Un article dans le journal local est un moyen de sensibiliser à la problématique du réemploi et de la réparation et de promouvoir l'annuaire en ligne.

Pensez à fournir un texte et un visuel qui pourront être repris par les partenaires et acteurs du réemploi et de la réparation.

Il faut enfin communiquer au moment de la sortie du guide en organisant ou en s'associant à un événement local.

b. Créer, participer aux événements locaux

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets se déroule tous les ans au mois de novembre³¹. Lors de cette semaine, il est possible d'organiser des événements autour des thèmes du réemploi (troc, occasion, location, réparation etc.) : comme une grande braderie, des trocs libres, animer des ateliers d'auto-réparation (de vélo, de couture etc.).

D'autres événements sont à organiser au niveau local comme des « Journées diagnostics gratuits » pendant lesquelles des artisans réparateurs viennent faire un diagnostic des appareils en pannes. Ces journées peuvent être organisées en partenariat avec les compagnons d'Emmaüs ou les Ressourceries qui feront découvrir leurs activités ou encore avec les lycées techniques du territoire ou les adhérents des chambres consulaires.

Les brocantes, vide-greniers ou bourses organisés par les Mairies ou les associations locales sont aussi des occasions d'informer sur les autres gestes du réemploi et de la réparation.

Lors de ces événements, le guide papier ou une information sur la mise en ligne de l'annuaire pourra être affiché ou distribué.

2. Mettre à jour, actualiser l'annuaire

La version papier peut servir à faire connaître le guide et les gestes du réemploi *via* des conseils pratiques pour allonger la durée de vie des produits. Toutefois, la mise à jour des données se fera principalement par Internet.

Sans un travail de veille ou d'actualisation, l'annuaire développé risque de devenir obsolète en quelques mois. Beaucoup de structures répertoriées sont des petites structures. Il est donc vivement recommandé de mettre en ligne un onglet « commentaires/avis » qui pourra permettre cette actualisation. Un modérateur gèrera les commentaires des particuliers.

Avec cet onglet, les utilisateurs pourront compléter les informations déjà recensées et en donner de nouvelles, ou signaler un changement d'adresse ou une fermeture.

³¹ Site de la SERD :

<http://www.reduisonsnosdechets.fr/serd/presentation-objectifs.html>

Cet onglet commentaire/avis est également un moyen de rendre le guide plus pratique et vivant. Cet onglet commentaire/avis permet de faire part de ses coups de cœur ou encore de ses coups de gueule concernant l'accueil ou les prix pratiqués.

Une mise à jour annuelle ou biennale doit être réalisée par les administrateurs du guide pour intégrer les divers commentaires, avis et changements signalés.

3. Suivi, évaluation, retour d'expérience

La réalisation de guides locaux du réemploi et de la réparation s'inscrit dans une démarche de prévention de la production de déchets et plus largement du changement de comportements. Évaluer cet outil n'est donc pas simple mais il est essentiel de le faire. C'est en effet un suivi régulier de cet outil qui doit permettre de l'ajuster afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

Ainsi, en sondant régulièrement les citoyens et les acteurs du réemploi et de la réparation, il est possible de savoir si le guide est connu et comment il est perçu. Ces enquêtes de terrain doivent permettre de mieux orienter les actions de communication autour de ce guide.

D'autres outils de suivi et d'évaluation sont à développer :

- Les évaluations chiffrées : pour déterminer, par exemple, si le nombre de kilos de déchets d'équipements électriques et électroniques dans le territoire a connu une baisse, de même pour les déchets d'ameublement ? Si l'activité des réparateurs du territoire a augmenté ?
- A ces données chiffrées s'ajoutent d'autres éléments : des dynamiques partenariales sont-elles en cours pour continuer à développer au niveau local le réemploi et la réparation ? Par exemple, la création d'une Maison de la réparation a-telle été évoquée par les partenaires ou par les habitants ? D'autres projets collectifs sont-ils en cours ?

Enfin, les activités de suivi et d'évaluation permettent au niveau national de mieux mutualiser les retours d'expériences et de créer une émulation collective.

Annexes : Exemples de guide du réemploi et de la réparation

1. Les premiers guides du réemploi et de la réparation

Les premiers guides et annuaires du réemploi et de la réparation ont été réalisés à l'initiative d'associations ou de collectivités, souvent en partenariat.

Ces guides et annuaires fournissent des informations sur comment et où allonger la durée de vie des produits et recensent les bonnes adresses des acteurs du réemploi et de la réparation.

- Le Manuel du réemploi, La seconde main, un choix économique et citoyen, réalisé par Eco-consommation

http://www.ecoconso.be/IMG/pdf/manuel_reemploi.pdf

- Un petit geste au quotidien, un grand pas pour l'environnement, réalisé par le réseau Idéal 79

http://www.ideal79.fr/IMG/pdf/Guide_du_reemploi_et_de_la_reparation.pdf

- Guide pratique, Sur la route du réemploi en Dordogne, réalisé par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SM3D)

<http://www.smd3.fr/fileadmin/templates/main/PDF/Telechargement/guideREEMPLOI.pdf>

- Guide du réemploi, Jetons moins... trions plus, réalisé par la Communauté d'agglomération Val de Bièvre

www.agglo-valdebievre.fr/.../7659/Guide_du_REEMPLOI_BAG.pdf

- Annuaire de la réparation et du réemploi du Grand Nancy

<http://www.grand-nancy.org/le-grand-nancy/missions/developpement-durable/annuaire-de-la-reparation-et-du-reemploi-du-grand-nancy.html>

- Deuxième vie : don et récupération d'objet sur Nantes Métropole

<http://www.deuxieme-vie.org/>

- Réparer, revendre, réutiliser : toutes les bonnes adresses, réalisé en partenariat par l'ADEME, le Centre d'Information sur l'Environnement et l'Énergie, la Maison de la Consommation et de l'Environnement et Rennes Métropole

<http://www.mce-info.org/Pdf/guide-reemploi1.PDF>

- Annuaire du réemploi sur le site des Eco-gestes pour un Morbihan durable

<http://www.tousecocitoyens56.fr/recherche.htm>

- Guide du réemploi et de la réparation de Paris réalisé par les Amis de la Terre Paris

www.produitspouurlavie.org/guidereemploi/paris

- Annuaire du réemploi, de la réparation et de la location de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

<http://www.agglo-orleans.fr/annuaire-reemploi-144.html>

- Le Guide du Réemploi réalisé par le Sictom Morestel

<http://www.dolomieu.fr/mairie/sictom/guidedureemploi2012.pdf>

- Le Guide du Réemploi sur le Sicoval

http://www.sicoval.fr/documents/Sicoval_prevention_dechets.pdf

- Annuaire du réemploi de l'Organom

<http://www.organom.fr/Annuaire-du-reemploi.html>

2. Le guide du réemploi et de la réparation sur le site www.produitspouirlavie.org

Un guide a déjà été développé sur le site www.produitspouirlavie.org³². Il est accessible à l'adresse suivante : www.produitspouirlavie.org/guidereemploi/paris

Il se compose de deux parties :

- Une première définit le réemploi et la réparation et donne des conseils pratiques pour allonger la durée de vie des produits.
- Une seconde correspond à la partie annuaire et est composée d'un moteur de recherche multicritère et d'une carte permettant la géolocalisation des structures, la carte fournissant ensuite les détails de chaque structure affichée.

Sur la page d'accueil du site www.produitspouirlavie.org, une rubrique actualité permet d'annoncer le lancement d'un annuaire ou l'organisation d'un événement.

Partie 1 : Définition et conseils pratiques autour du réemploi et de la réparation

Un guide du réemploi et de la réparation n'est pas un simple annuaire. Il doit aussi donner des idées et conseils pratiques pour découvrir de nouvelles façons d'acheter ou de vendre. Sans oublier l'objectif de réduire le flux de déchets en allongeant la durée de vie des produits, il doit donner envie de s'impliquer pour valoriser les savoir-faire locaux et les actions locales et notamment sociales. Le guide doit permettre de redonner de la valeur à nos objets et de ne plus se sentir pris au piège de ces vêtements qui se démodent ou de ces appareils qui tombent en panne.

L'illustration des gestes du réemploi et de la réparation par des scènes de vie quotidienne ou des anecdotes est un moyen de rendre le réemploi attrayant et simple.

Extraits du guide des Amis de la Terre:

PRODUITS POUR LA VIE

Qui sommes-nous ? | Les enjeux | Devenez éco-citoyen ! | Liens utiles

Pourquoi ce site ?

Chaque année, nous produisons 590 Kilos de déchets, par an et par habitant.

Derrière cette production de déchets, ce sont des ressources naturelles que nous jetons.

Ce site présente des actions pour que chacun participe à la réduction des déchets à la source et propose des actions pour que les collectivités et les entreprises améliorent leurs pratiques.

"Produits pour la vie" s'articule donc autour de trois enjeux :

- "non au jetable" : réduire notre consommation du jetable
- "oui au durable" : privilégier la qualité, la solidité des produits
- "allonger la vie des produits" : retarder la fin de vie des produits en les réparant ou en leur donnant une seconde vie

Conseils pratiques...

NON au JETABLE,

OUI au DURABLE!

ALLONGER la VIE des PRODUITS...

Réparer, acheter ou vendre d'occasion **PRÈS DE CHEZ MOI!**

Actualités [Tous les articles](#)

La sortie de l'iPhone 5 relance le débat sur l'obsolescence programmée
iPhone 5: chronique d'une mort programmée

[Lire la suite](#)

Hamon veut "lutter contre l'obsolescence programmée" dans le numérique
Le ministre délégué à la Consommation, Benoît Hamon, souhaite "mettre en..."

Je souhaite soutenir le travail des Amis de la Terre et faire un don.

- 30 €** permettent de participer au financement de nos recherches
- 50 €** renforcent notre action de plaidoyer auprès des décideurs
- 80 €** nous aident à organiser des missions sur le terrain

Donner des exemples concrets pour chaque catégorie de produits

Les appareils d'équipements électriques et électroniques

– L'ordinateur portable ne s'allume plus. Le premier réflexe qui vient, est d'en conclure que " ces bidules " sont de moins en moins robustes et qu'il faut en racheter un.

Toutefois dans de nombreux cas une simple installation/réparation logicielle suffit. Il ne faut donc pas céder aux campagnes publicitaires et éviter de racheter le matériel dernier cri.

– Dans le cas où l'ordi ne peut être ramené à la vie, il est possible de le déposer chez Emmaüs qui, s'ils ne peuvent pas lui redonner une seconde vie, pourront le désassembler tout en faisant travailler des personnes en réinsertion et ce sont des points de collecte pour la collecte des DEEE.

L'habillement

– Les lanières du sac à dos commencent à se déchirer. Il vaut mieux prévenir que guérir en les faisant consolider par les mains expertes du couturier du coin.

– Les bottines héritées de sa mère ont un trou dans la semelle : aller chez le cordonnier épargnera l'achat d'une nouvelle paire et permettra au petit artisan de continuer à vivre de son métier.

Donner des pistes pour que les citoyens deviennent acteurs de réemploi

L'objectif de la partie suivante est de donner des pistes aux habitants pour qu'ils deviennent acteurs du réemploi. Cette partie peut ainsi être allègrement alimentée par de nouvelles idées ou des liens vers d'autres sites Internet.

Troc party : organiser des trocs party

Se débarrasser des vêtements que l'on ne met plus en échangeant avec ses amie(s) peut être l'occasion d'organiser une troc party. Par exemple invitez quelques amie(s), qui font à peu près la même taille que vous et qui doivent ramener le même nombre d'articles, vous arrangez un peu votre appartement en magasin branché, quelques gourmandises et la troc party est lancée.

Les bourses pour les cadeaux de Noël ou les vêtements pour les enfants

Les enfants grandissent trop vite et se lassent également trop vite de leurs jouets. Parents d'élèves organisez des bourses de fournitures scolaires, de jouets, de vêtements pour faire des économies et éviter le gaspillage !

Des associations caritatives, telles que le Relais, peuvent vous aider à organiser de tels événements et ainsi donner une dimension de solidarité internationale aux bourses, faire profiter les vêtements trop petits de vos rejetons à d'autres enfants plus démunis et ce sur les quatre coins de la planète :

www.lerelais.org/Les-Relais-en-France

Devenir bénévole pour une communauté Emmaüs

Devenez bénévole chez Emmaüs et mettez votre savoir-faire au service d'un des plus anciens acteurs du réemploi et de la solidarité :

www.emmaus-france.org/vous_aider.section/pages/vous1BC147A081.html

Ouvrir une recyclerie avec l'aide de la commune

Il est possible d'ouvrir sa propre recyclerie et de devenir porteur de projet. Le réseau des Ressourceries vous guidera :

Partie 2 : Annuaire du réemploi et de la réparation

La partie annuaire du réemploi et de la réparation se compose d'une carte et d'un pavé pour effectuer une recherche multicritère en fonction de l'activité (réemploi ou réparation), du type de biens recherchés, du lieu ou encore de la démarche sociale de la structure.



» Donnez une seconde vie aux objets

Vous avez besoin de réparer, louer, donner, échanger ou acheter un objet d'occasion ? L'annuaire de la seconde vie des produits des Amis de la Terre vous propose des adresses près de chez vous. Pour cela, complétez au moins un des champs suivants :

Je souhaite :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Faire réparer | <input type="checkbox"/> Louer | <input type="checkbox"/> Emprunter |
| <input type="checkbox"/> Acheter d'occasion | <input type="checkbox"/> Vendre d'occasion | <input type="checkbox"/> Donner |
| <input type="checkbox"/> Echanger partager | <input type="checkbox"/> M'informer | <input type="checkbox"/> Trouver des pièces détachées |

Quoi ?

Où ? (Villes ou code postaux, séparés par des virgules)

Recherche avancée

Qui ?

(Noms de commerces, d'associations... séparés par des virgules)

Rue

Cet annuaire de structures de réparation, échange, location, don, emprunt, achat ou vente d'occasion dont nous n'avons pas testé l'activité n'est pas exhaustif. Des mises à jour seront faites régulièrement. Vous souhaitez nous proposer une nouvelle adresse : Reemploi75@amisdelaterre.org.

Cet outil, hébergé sur le site www.produitspouurlavie.org, est utilisable par toute structure qui le souhaite. A partir de ce site, il est possible de télécharger un guide au format PDF avec des exemples concrets pour faire connaître, diffuser et valoriser les gestes du réemploi et de la réparation.

Pour plus d'informations sur cet outil, merci de contacter l'administrateur du site : france@amisdelaterre.org

Bibliographie

Études et documents

ADEME, Actualisation du panorama de l'offre de réparation en France, septembre 2010, 46 p.

ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France, synthèse, octobre 2010, 227 p.
http://www.reduisonsnosdechets.fr/pdf/Synthese_panorama_occasion_reemploi.pdf

ADEME, Tableau de bord, Prévention de la production des déchets, bilan 2010, 24p.

Les Amis de la Terre et le CNIID, L'obsolescence programmée, symbole de la société du gaspillage, septembre 2010, 28 p.
www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/RAPPORT_OP_BDEF_2_.pdf

Le Point sur Recyclage et réemploi, une économie de ressources naturelles, n°42, mars 2010.
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS42.pdf>

Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes, *Réparer, revendre, réutiliser : toutes les bonnes adresses*, bilan final du marché N°6-532, assistance à Rennes métropole dans la mise en place d'un guide du réemploi sur son territoire.

WWF, Guide pour un système d'information éco-responsable, 2011, 24 p.
www.eco-info.org/IMG/pdf/WWF_GUIDE_NTIC_simple.pdf

Textes législatifs

Code général des collectivités territoriales, art. L. 2224

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006390380&dateTexte=vig>

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:312:0003:0030:fr:PDF>

Ordonnance n°2010-1579 du 17/12/10 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023246111>

Information grand public

ADEME et des directions régionales de l'ADEME

www.ademe.fr

ADEME - Espace Éco-citoyens : ecocitoyens.ademe.fr

Campagne nationale Réduisons nos déchets : <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets : www.reduisonsnosdechets.fr/serd/presentation-objectifs.html

Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Produits pour la vie : www.produitspouirlavie.org

Prévention des déchets de France Nature Environnement : www.preventiondechets.fr

Le Marché citoyen: <http://www.lemarchecitoyen.net/index.php>

Ecoconso.be : <http://www.ecoconso.be/-Eco-consommation>

Achats verts.be : www.achatsverts.be

Mes courses pour la planète : www.mescoursespourlaplanete.com

Donnons.org : www.donnons.org/

Je donne tout : <http://jedonnetout.com/>

Site de dons : www.sitededons.net

Recupe : www.recupe.fr/

Les acteurs du réemploi et de la réparation

Le réseau Envie : www.envie.org/

Le Relais : www.lerelais.org/Les-Relais-en-France

Emmaüs : www.emmaus-france.org/vous_aider.section/pages/vous1BC147A081.html

Le réseau des Ressourceries : ressourcerie.fr/reseau/index.php/pages/Creer-une-Ressourcerie

Annuaire et guides locaux du réemploi et de la réparation

Guide du réemploi et de la réparation de Paris réalisé par les Amis de la Terre Paris

www.produitspourlavie.org/guidereemploi/paris

Le Manuel du réemploi, La seconde main, un choix économique et citoyen, réalisé par Eco-consommation

http://www.ecoconso.be/IMG/pdf/manuel_reemploi.pdf

Un petit geste au quotidien, un grand pas pour l'environnement, réalisé par Idéal 79

http://www.ideal79.fr/IMG/pdf/Guide_du_reemploi_et_de_la_reparation.pdf

Guide pratique, Sur la route du réemploi en Dordogne, réalisé par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SM3D)

<http://www.smd3.fr/fileadmin/templates/main/PDF/Telechargement/guideREEMPLOI.pdf>

Guide du réemploi, Jetons moins... trions plus, réalisé par la Communauté d'agglomération Val de Bièvre

www.agglo-valdebievre.fr/.../7659/Guide_du_REEMPLOI_BAG.pdf

Annuaire de la réparation et du réemploi du Grand Nancy

<http://www.grand-nancy.org/le-grand-nancy/missions/developpement-durable/annuaire-de-la-reparation-et-du-reemploi-du-grand-nancy.html>

Deuxième vie : don et récupération d'objets sur Nantes Métropole

<http://www.deuxieme-vie.org/>

Réparer, revendre, réutiliser : toutes les bonnes adresses, réalisé en partenariat par l'ADEME, le Centre d'Information sur l'Environnement et l'Énergie, la Maison de la Consommation et de l'Environnement et Rennes Métropole

<http://www.mce-info.org/Pdf/guide-reemploi1.PDF>

<http://rennes.carte-ouverte.org/>

Annuaire du réemploi sur le site des Eco-gestes pour un Morbihan durable, réalisé par le Conseil général du Morbihan

<http://www.tousecocitoyens56.fr/recherche.htm>

Annuaire du réemploi, de la réparation et de la location de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

<http://www.agglo-orleans.fr/annuaire-reemploi-144.html>

Le Guide du Réemploi réalisé par le Sictom Morestel

<http://www.dolomieu.fr/mairie/sictom/guidedureemploi2012.pdf>

Le Guide du Réemploi sur le Sicoval

http://www.sicoval.fr/documents/Sicoval_prevention_dechets.pdf

Annuaire du réemploi de l'Organom

<http://www.organom.fr/Annuaire-du-reemploi.html>